

Deuxième tranche de sept cent millions de francs CFA pour l'aide d'urgence au Covid-19

[Inscription en ligne sur la plateforme Force COVID19](#)

.Paris, le 04 Mai 2020

Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de Son Excellence le Président de la République Macky SALL, d'accompagner les sénégalais de l'étranger victimes de la pandémie du Covid-19, la Commission Force Covid-19 diaspora de la France porte à la connaissance de la communauté sénégalaise basée en France que la deuxième tranche de l'aide d'urgence, sept cent millions de francs CFA (700.000.000 f CFA) est disponible.

Cette assistance est destinée, en priorité aux familles les plus impactées par la crise sanitaire qui a, entre autres, entraîné l'arrêt de leurs activités, ainsi qu'aux étudiants non boursiers.

Ainsi, il est demandé aux personnes concernées, de s'inscrire en ligne sur la plateforme

<https://forcecovid19diaspora.sec.gouv.sn/formulaire>

et de faire parvenir aux Consulats généraux de **Paris, Marseille et Lyon**, ainsi qu'à **l'Agence consulaire de Bordeaux** les pièces justificatives ci-après :

- une demande dûment motivée, mentionnant le numéro d'inscription sur la plateforme ;
- une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité et/ou de la carte consulaire ;
- tout autre document attestant de l'éligibilité à l'aide (carte de retraité, carte de marchand, et tout autre justificatif) ;
- un RIB ou préciser le mode de paiement souhaité.

Les personnes éligibles recevront **300€** (trois cent euros).

Les étudiants doivent adresser leur demande au SGEE. Ceux qui sont éligibles percevront une allocation de **200€** (deux cent euros).

Pour les Sénégalais résidant à Monaco et Andorre, le même dossier doit être envoyé à l'Ambassade du Sénégal à Paris.

Le Comité national de gestion des fondsforcecovid-19 diaspora, présidé par l'Ambassadeur, vous renouvelle sasolidarité et sa disponibilité en ces moments de crise.

Unis, nousvaincrons le Covid-19.

[Revenir](#)